



Inspection de travail et l'embauche dun etranger

Par **guest12**, le **10/12/2011** à **16:50**

Bonjour,

comme l'inspection de travail a le pouvoir d'obliger un employeur de faire le CERFA "demande d'embauche dun etranger"

je voulais savoir si elle a le pouvoir aussi d'obliger la DDTEFP de regulariser un etranger.

cordialement

Par **amajuris**, le **10/12/2011** à **18:07**

bjr,

l'organisme que vous citez est en charge du droit du travail et non de la gestion des titres de séjours des étrangers sur le territoire français qui est dévolue aux préfectures.

cdt

Par **guest12**, le **11/12/2011** à **01:36**

bonjour

je vous remercie pr votre reponse rapide ,je pense que ma question n'etait pas trop clair ,surtout que les questions concernant le droits des etrangers sont devenu de plus en plus complexes,

en fait , la prefecture ne peut accepté de delivré à l'etranger un titre de sejour pour travailler "salarié" que si la direction du travail l'autorise ...donc c'est ddtefp qui a le dernier mots.

dans le cas ou l'inspection de travail oblige un employeur d'embauché un etranger pour X raison ,est ce quelle peut aussi intervenir su la decision de la direction de travail ,surtout que en ce moment ils ont serrer les vis on ce qui concerne lembauche des etrangers

cdt